GROUPE
AEROPLAN

États financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres terminés les
30 juin 2008 et 2007

Non vérifiés

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés ci-joints du Groupe Aeroplan Inc., dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration. La direction a dressé les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés comprennent des montants et des hypothèses fondés sur les estimations les plus probables de la direction, qui a établi ces estimations en faisant preuve de jugement et de prudence.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la société a mis sur pied un système de contrôles comptables internes qu'elle tient à jour. Ces contrôles ont pour but d'assurer que les documents financiers sont fiables pour la préparation des états financiers. Le conseil d'administration examine et approuve les états financiers consolidés de la société.

Le 13 août 2008

(signé) « Rupert Duchesne »

RUPERT DUCHESNE

Président et chef de la direction

(signé) « David L. Adams »

DAVID L. ADAMS

Premier vice-président et chef des affaires financières

GROUPE AEROPLAN

États consolidés des résultats

(en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)		Trimestres terminés les 30 juin 2008 (non vérifiés)	Trimestres terminés les 30 juin 2007 (non vérifiés)	Semestres terminés les 30 juin 2008 (non vérifiés)	Semestres terminés les 30 juin 2007 (non vérifiés)
Produits		336,728 $	220,284 $	692,943 $	269,346 $
Coût des primes	Note 9	192,593	128,541	415,820	159,568
Marge brute		144,135	91,743	277,123	109,778
Charges d'exploitation					
Frais généraux, frais de vente et d'administration		69,627	41,707	134,138	49,588
Amortissement		4,998	2,811	9,670	3,352
Amortissement des contrats avec les partenaires d'accumulation et de la technologie		22,688	18,112	45,366	21,874
		97,313	62,630	189,174	74,814
Bénéfice d'exploitation		46,822	29,113	87,949	34,964
Quote-part du bénéfice net de la Société en commandite du 1er janvier 2007 au 13 mars 2007		-	-	-	19,226
Intérêts sur dette à long terme		(10,952)	(4,012)	(22,750)	(4,897)
Autres frais d'intérêts		(2,658)	-	(4,353)	-
Intérêts créditeurs		5,915	6,745	13,070	8,065
Perte de change		(4,529)	-	(216)	-
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices		34,598	31,846	73,700	57,358
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices					
Exigibles		(796)	-	2,134	-
Futurs		(2,348)	(167,000)	(2,248)	(167,000)
Bénéfice net (perte nette) de la période		**31,454 $**	**(135,154) $**	**73,586 $**	**(109,642) $**
Nombre moyen pondéré d'actions (parts)		**199,402,234**	**199,500,555**	**199,402,426**	**180,407,786**
Résultat par action (part)					
De base et dilué		**0.16 $**	**(0.68) $**	**0.37 $**	**(0.61) $**

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.

Bilans consolidés

(en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)		30 juin 2008 (non vérifiés)	31 décembre 2007
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10	87,153 $	456,004 $
Placement à court terme	Note 10	457,857	123,361
Comptes débiteurs		185,274	216,324
Impôts futurs		36,500	35,362
		766,784	831,051
Encaisse en fidéicommis liée à l'acquisition de LMG	Note 6	54,933	53,245
Swap de devises	Note 7	6,177	21,727
Billet à recevoir	Note 8	64,242	60,482
Placement dans RMMEL, à la valeur de consolidation	Note 5	-	5,393
Contrats conclus avec des partenaires d'accumulation		1,595,193	1,595,210
Immobilisation corporelles		1,920	1,708
Logiciels et technologie		120,963	120,163
Marques de commerce		432,555	434,671
Écart d'acquisition		3,027,883	2,994,690
		6,070,650 $	**6,118,340 $**
Passif et capitaux propres			
Passif à court terme			
Comptes créditeurs et charges à payer		184,267 $	276,490 $
Impôts à payer		-	3,821
Impôts futurs		4,500	-
Produits perçus d'avance	Note 12	1,229,431	1,193,669
Distributions à payer	Note 14	13,998	13,998
		1,432,196	1,487,978
Dette à long terme	Note 11	714,763	734,686
Impôts futurs		218,800	218,000
Produits perçus d'avance	Note 12	663,478	626,611
		3,029,237	3,067,275
Capitaux propres	Note 15	3,041,413	3,051,065
		6,070,650 $	**6,118,340 $**
Garanties, éventualités et engagements	Notes 13 & 16		

Approuvé par le conseil d'administration

(signé) Roman Doroniuk
Roman Doroniuk
Administrateur

(signé) Joanne Ferstman
Joanne Ferstman
Administratrice

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.

GROUPE AEROPLAN

États consolidés des capitaux propres

Semestre terminé le 30 juin 2008 et exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)		Capitaux propres	Bénéfices non répartis (déficit) Cumul des résultats	Distributions	Surplus d'apport	Autres éléments du résultat étendu	Total (non vérifiés)
Solde au 31 décembre 2006		**1,392,232 $**		**(16,612) $**	**- $**	**- $**	**1,375,620 $**
Perte nette de la période			(109,642)				(109,642)
Distributions mensuelles	Note 14			(78,324)			(78,324)
Rachat de 82 parts remises par les porteurs		(1)					(1)
Émission de 60 000 000 de parts à 17,97 $ la part, sur échange de parts de la Société en commandite	Note 15	1,078,200					1,078,200
Émission de 40 545 835 parts à 19,40 $ la part, sur échange de parts de la Société en commandite	Note 15	786,589					786,589
Parts détenues par les régimes de rémunération à base d'actions		(7,463)			7,463		-
Accroissement lié à la rémunération des dirigeants sous forme d'options d'ACE					43		43
Accroissement lié au régime d'intéressement à long terme initial					519		519
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération à base d'actions					320		320
Total partiel		1,857,325	(109,642)	(78,324)	8,345	-	1,677,704
Solde au 30 juin 2007		**3,249,557 $**		**(204,578) $**	**8,345 $**	**- $**	**3,053,324 $**
Bénéfice net de la période			83,956				83,956
Émission de 288 937 parts à 22,15 $ la part, en contrepartie partielle pour l'acquisition de LMG	Note 15	6,400					6,400
Distributions mensuelles				(83,997)			(83,997)
Rachat de 64 parts remises par les porteurs		(2)					(2)
Rachat de 320 000 parts en vertu de l'offre publique de rachat	Note 15	(5,211)	(1,973)				(7,184)
Parts détenues par les régimes de rémunération à base d'actions		(2,669)			(865)		(3,534)
Accroissement lié à la rémunération des dirigeants sous forme d'options d'ACE					291		291
Accroissement lié au régime d'intéressement à long terme initial					866		866
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération à base d'actions					945		945
Total partiel		(1,482)	81,983	(83,997)	1,237	-	(2,259)
Solde au 31 décembre 2007		**3,248,075 $**		**(206,592) $**	**9,582 $**	**- $**	**3,051,065 $**
Bénéfice net de la période			73,586				73,586
Distributions mensuelles	Note 14			(83,988)			(83,988)
Rachat de 169 parts remises par les porteurs		(2)					(2)
Actions (parts) détenues par les régimes de rémunération à base d'actions		(1,195)			(2,596)		(3,791)
Accroissement lié au régime d'intéressement à long terme initial					430		430
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération à base d'actions					1,656		1,656
Réduction du capital conformément à l'arrangement	Notes 3 & 15	(1,500,000)	1,500,000				-
Écart de conversion à la consolidation de la filiale étrangère autonome						2,457	2,457
Total partiel		(1,501,197)	1,573,586	(83,988)	(510)	2,457	(9,652)
Solde au 30 juin 2008		**1,746,878 $**		**1,283,006 $**	**9,072 $**	**2,457 $**	**3,041,413 $**

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.

États consolidés du résultat étendu

(en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2008	**2007**	**2008**	**2007**
	(non vérifiés)	(non vérifiés)	(non vérifiés)	(non vérifiés)
Bénéfice net (perte nette) de la période	**31,454 $**	**(135,154) $**	**73,586 $**	**(109,642) $**
Autres éléments du résultat étendu				
Écart de conversion à la consolidation de la filiale étrangère autonome	(2,082)	-	2,457	-
	(2,082)	-	2,457	-
Résultat étendu	**29,372 $**	**(135,154) $**	**76,043 $**	**(109,642) $**

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.

États consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)	Trimestres terminés les 30 juin 2008 (non vérifiés)	Trimestres terminés les 30 juin 2007 (non vérifiés)	Semestres terminés les 30 juin 2008 (non vérifiés)	Semestres terminés les 30 juin 2007 (non vérifiés)
Flux de trésorerie liés aux				
Activités d'exploitation				
Bénéfice net (perte nette) de la période	31,454 $	(135,154) $	73,586 $	(109,642) $
Éléments hors trésorerie				
Amortissement	26,867	20,923	55,036	25,226
Rémunération à base d'actions	1,014	713	2,086	875
Quote-part du bénéfice net de la Société en commandite du 1er janvier 2007 au 13 mars 2007	-	-	-	(19,226)
Swap de devises	1,884	-	15,550	-
Variation de change	2,645		(15,334)	-
Impôts futurs	2,348	167,000	2,248	167,000
Accroissement lié au billet à recevoir	(2,555)	-	(3,760)	-
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement et des produits perçus d'avance				
Impôts	4,014	-	-	-
Comptes débiteurs	(14,571)	(6,224)	31,050	(5,409)
Comptes créditeurs et charges à payer	(18,761)	(8,176)	(94,751)	12,637
Produits perçus d'avance	55,881	31,845	54,671	31,728
Autres	2,008	253	-	370
Distributions perçues de la Société en commandite	-	-	-	22,324
Capitalisation des régimes de rémunération à base d'actions	(40)	-	(3,791)	-
	60,734	206,334	43,005	235,525
	92,188	71,180	116,591	125,883
Activités d'investissement				
Acquisition de LMG et de RMMEL, déduction faite de la trésorerie acquise et des coûts de transaction liés à l'acquisition de LMG	(22,320)		(38,006)	-
Augmentation de la trésorerie lors de la consolidation de la Société en commandite	-	-	-	220,460
Variation des placements à court terme	(84,618)	6,465	(332,496)	6,417
Nouvelles immobilisations corporelles et technologie et nouveaux logiciels	(6,558)	(2,979)	(13,423)	(3,454)
	(113,496)	3,486	(383,925)	223,423
Activités de financement				
Distributions mensuelles	(41,994)	(42,000)	(83,988)	(75,486)
Rachat de parts	(2)	(1)	(2)	(1)
Remboursements de la dette à long terme	(10,000)	-	(20,000)	-
	(51,996)	(42,001)	(103,990)	(75,487)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(73,304)	32,665	(371,324)	273,819
Écart de conversion lié à la trésorerie	549	-	2,473	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	159,908	241,186	456,004	32
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	**87,153 $**	**273,851 $**	**87,153 $**	**273,851 $**
Intérêts payés	**16,841 $**	**3,973 $**	**38,762 $**	**3,973 $**

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.

1. Structure de la Société

Groupe Aeroplan Inc. (avec ses filiales en propriété exclusive directe et indirecte, lorsque le contexte l'exige, « Groupe Aeroplan » ou la « Société ») a été constitué le 5 mai 2008 en vertu des lois du Canada en tant que filiale en propriété exclusive du Fonds de revenu Aéroplan (le « Fonds »). Le 8 mai 2008, la Société a conclu une convention d'arrangement avec, entre autres parties, le Fonds, laquelle prévoyait la mise en œuvre d'un plan d'arrangement, en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (l' « arrangement »). L'arrangement prévoyait l'échange des parts du Fonds contre des actions ordinaires de Groupe Aeroplan à raison de une action pour une part. Dans le cadre de l'arrangement, les porteurs de parts du Fonds sont devenus les seuls actionnaires de Groupe Aeroplan, qui est quant à lui devenu le propriétaire de toutes les parts du Fonds en circulation. La date de prise d'effet de l'arrangement est le 25 juin 2008 (note 3).

Le bureau principal et siège social d'Aéroplan est situé au 5100, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H4A 3T2. Groupe Aeroplan exploite Société en commandite Aéroplan (« Aéroplan » ou la « Société en commandite »), société canadienne de programmes de fidélisation de la clientèle, et ses filiales.

2. Principales conventions comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ont été dressés conformément aux exigences du chapitre 1751, « États financiers intermédiaires », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA »). Par conséquent, certaines informations et autres informations à fournir par voie de note, habituellement incluses dans les états financiers annuels dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »), ont été omises ou condensées. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels vérifiés du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Selon la direction, les présents états financiers intermédiaires contiennent tous les ajustements qu'elle estime nécessaires pour donner une image fidèle des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie. À moins d'indication contraire, ces états financiers intermédiaires ont été préparés selon les mêmes conventions et les mêmes méthodes de calcul que celles qui ont servi à l'établissement des états financiers consolidés annuels du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Dans le cadre de l'acquisition par le Fonds, en décembre 2007, de sa filiale en propriété exclusive Loyalty Management Group (« LMG »), la répartition provisoire du prix d'achat effectuée le 31 décembre 2007 n'a pas été finalisée et la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge pourrait différer considérablement des montants présentés dans les présents états financiers consolidés.

Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés englobent les comptes de la Société, du Fonds, de Fiducie Aéroplan (la « Fiducie »), fiducie de portefeuille détenue en propriété exclusive, de la Société en commandite et de ses filiales. Tous les soldes et opérations intersociétés et interentités sont éliminés.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.) ***NON VÉRIFIÉS***

Modifications de conventions comptables

Le 1er janvier 2008, Groupe Aeroplan a adopté trois nouveaux chapitres du *Manuel de l'ICCA*, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». Ces chapitres ne traitent que des informations à fournir et de la présentation et n'ont eu aucune incidence sur les résultats financiers de Groupe Aeroplan.

Le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », prescrit les informations à fournir concernant le capital de Groupe Aeroplan et la façon dont il est géré. Il vise à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de Groupe Aeroplan. Les informations à fournir selon les recommandations du nouveau chapitre figurent à la note 18 des états financiers consolidés intermédiaires.

Le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », modifie les exigences en ce qui concerne les informations à fournir sur les instruments financiers qui étaient stipulées au chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », reprend telles quelles les exigences en matière de présentation du chapitre 3861. Ces nouveaux chapitres mettent davantage l'accent sur les informations à fournir sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et sur la façon dont l'entité gère ces risques.

Ces nouvelles normes exigent la présentation d'informations relatives à l'importance des instruments financiers sur la situation financière et le rendement de Groupe Aeroplan ainsi qu'à la nature et à l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels Groupe Aeroplan est exposé de même qu'à la façon dont Groupe Aeroplan gère ces risques. Les informations à fournir selon les recommandations des nouveaux chapitres du *Manuel* figurent à la note 19 des états financiers consolidés intermédiaires.

Modifications comptables à venir

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui remplace le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement », établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que les informations à fournir à l'égard de ces éléments. La nouvelle norme précise les critères de comptabilisation des actifs incorporels développés à l'interne, notamment les actifs conçus à partir des activités de recherche et de développement, afin de s'assurer d'un traitement uniforme de tous les actifs incorporels, qu'ils aient été acquis séparément ou qu'ils aient été développés à l'interne. Les dispositions de cette norme s'appliquent aux états financiers annuels et intermédiaires des exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008, et leur adoption anticipée est encouragée. Groupe Aeroplan évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)

NON VÉRIFIÉS

3. L'arrangement

Le 19 juin 2008, les porteurs de parts du Fonds ont approuvé par voie de vote la réorganisation du Fonds en société par actions aux termes d'un plan d'arrangement, en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et conformément à une convention d'arrangement datée du 8 mai 2008 intervenue entre Groupe Aeroplan et le Fonds. L'arrangement a été mené à terme et est entré en vigueur le 25 juin 2008. L'objectif de l'arrangement consistait à réorganiser la structure de fiducie de revenu du Fonds en société par actions.

Aux termes de l'arrangement, les porteurs de parts ont reçu une action ordinaire de Groupe Aeroplan pour chaque part du Fonds. Cette opération a été comptabilisée selon la méthode de la continuité des intérêts communs du Fonds de revenu Aéroplan, puisque Groupe Aeroplan continuera d'exercer les mêmes activités que le Fonds et qu'il n'y a eu aucun transfert de propriété. Les chiffres comparatifs sont ceux présentés par le Fonds.

Toujours en vertu de l'arrangement, Groupe Aeroplan a également procédé à une réduction de 1 500 000 000 $ du capital qu'il maintient à l'égard de ses actions ordinaires. Cette réduction a été appliquée au déficit cumulé (note 15 a)).

Avec prise d'effet le 25 juin 2008, Aéroplan a établi le régime d'intéressement de Groupe Aeroplan, lequel permet l'attribution d'options et de droits aux dirigeants, aux cadres supérieurs et à d'autres employés de Groupe Aeroplan et de ses filiales afin de permettre à ces personnes de prendre part à la croissance et au développement de Groupe Aeroplan. Par suite de la conversion du Fonds aux termes de l'arrangement, les détenteurs de droits issus du régime d'intéressement initial, du régime d'intéressement permanent et du régime général existants recevront des actions ordinaires de Groupe Aeroplan plutôt que des parts du Fonds à l'acquisition de leurs droits respectifs.

Les droits attribués en vertu du régime d'intéressement initial en juin 2005 à la suite de la réalisation des conditions d'écoulement du temps ont été acquis le 29 juin 2008.

4. Soldes entre apparentés

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	$	$
Prêts à l'intention d'employés de LMG	-	6 572
Effets à payer à des employés de LMG	-	17 035

Au 31 mars 2008, Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») détenait directement une participation de 20,1 % dans le Fonds et, aux termes d'une convention de porteurs de titres, avait la possibilité, tant qu'elle y détenait une participation de plus de 20 %, de nommer la majorité des membres du conseil d'administration de Commandité Gestion Aéroplan Inc.

Aux termes d'un placement secondaire dont la clôture a eu lieu le 21 avril 2008, ACE a réduit sa participation à 9,9 % et, le 28 mai 2008, a cédé sa participation résiduelle dans le Fonds. Après la cession du 28 mai 2008, ACE et le Fonds ont résilié la convention de porteurs de titres et, en conséquence, ACE n'a plus le droit de nommer deux administrateurs de Commandité Gestion Aéroplan Inc. tant et aussi longtemps qu'une de ses filiales est partie au contrat de participation et de services commerciaux intervenu entre Air Canada et Aéroplan en date du 9 juin 2004, sous sa formule modifiée et mise à jour (le « CPSC »). Depuis le 28 mai 2008, Groupe Aeroplan n'est plus un apparenté d'ACE ni des autres sociétés sous contrôle ou sous influence notable d'ACE, y compris Air Canada.

5. Participation dans Rewards Management Middle East Free Zone LLC (« RMMEL »)

Au 31 décembre 2007, Groupe Aeroplan, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, détenait une participation de 20 % dans RMMEL, société de gestion de la fidélisation qui exploite des programmes Air Miles aux Émirats arabes unis, au Qatar et à Bahreïn. Groupe Aeroplan a comptabilisé la participation dans cette société assujettie à une influence notable à la valeur de consolidation.

Le 17 janvier 2008, Groupe Aeroplan a acquis une participation supplémentaire de 40 % dans RMMEL pour une contrepartie de 40,7 millions d'AED (11,4 M$). L'acquisition de RMMEL a été financée au moyen de fonds en caisse. Par suite de l'opération, Groupe Aeroplan détient 60 % de RMMEL et, par conséquent, il consolide sa participation depuis le 17 janvier 2008 au lieu d'appliquer la méthode de la valeur de consolidation.

Groupe Aeroplan a effectué une estimation provisoire de la répartition du prix d'achat et, comme cela est autorisé par les principes comptables du Canada, l'évaluation finale sera achevée en 2008. La répartition du prix d'achat n'étant pas terminée, la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge pourrait différer de façon importante des montants présentés dans les présents états financiers consolidés.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.) ***NON VÉRIFIÉS***

Groupe Aeroplan a comptabilisé comme suit l'opération selon la méthode de l'acquisition le 17 janvier 2008 :

	AED	$	Durée de vie estimative
Prix d'achat			
Trésorerie	40 000	11 200	
Coûts de transaction	714	200	
	40 714	11 400	
Valeur comptable de la participation initiale de 20 %		5 393	
Montant total à répartir		16 793	
Actifs nets identifiables acquis :			
Actifs et passifs à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		7 710	
Comptes débiteurs		8 292	
Comptes créditeurs et charges à payer		(7 089)	
Impôts sur les bénéfices à payer		(11)	
Produits perçus d'avance		(17 958)	
Immobilisations corporelles		417	
Actifs incorporels			
Actifs à durée de vie limitée			
Contrats conclus avec des partenaires d'accumulation		20 570	De 10 à 25 ans
Actifs à durée de vie indéfinie			
Écart d'acquisition		4 862	Indéfinie
Montant total réparti		16 793	

6. Encaisse en fidéicommis

L'encaisse en fidéicommis de 54,9 M$ (27,1 M£) correspond à la contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition de LMG en décembre 2007. Advenant une décision favorable à LMG dans le litige lié à la TVA, cette contrepartie conditionnelle sera distribuée aux anciens actionnaires de LMG, et l'écart d'acquisition sera augmenté d'un montant correspondant (note 13).

7. Swap de devises

Dans le cadre de l'acquisition de LMG en décembre 2007, Groupe Aeroplan a conclu un swap de devises afin de réduire son exposition au risque de change découlant des bénéfices futurs de la filiale. Le swap de devises, qui a une durée de cinq ans et vient à échéance le 19 décembre 2012, porte sur l'échange d'un taux d'intérêt variable sur 240,0 M£ au TIOL à trois mois sur la livre sterling contre un taux d'intérêt variable sur 500,0 M$ au taux CDOR à trois mois. Le swap de devises ne réunit pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture et, en conséquence, les variations de la juste valeur du swap de devises sont portées au résultat hors exploitation à titre de gain ou de perte de change. Au 30 juin 2008, la juste valeur du swap de devises s'élevait à 6,2 M$ (21,7 M$ au 31 décembre 2007).

8. Billet à recevoir

Ce prêt non garanti d'un montant en capital de 40,0 M£, qui ne porte pas intérêt et qui a été actualisé selon un taux d'intérêt effectif de 6 %, est à recevoir d'un partenaire d'accumulation important et est remboursable le 1er juillet 2012.

9. Principaux partenaires d'accumulation et partenaire d'échange prioritaire

Air Canada et trois autres partenaires d'accumulation importants représentent un pourcentage élevé de la facturation brute. Puisque les produits de Groupe Aeroplan sont constatés d'après les échanges des membres plutôt qu'au moment où les partenaires d'accumulation émettent des milles Aéroplan aux membres, les données sur les principaux clients sont fondées sur la facturation brute des milles Aéroplan émis par chaque partenaire d'accumulation aux membres. La facturation brute de chaque partenaire d'accumulation correspond aux montants établis dans les contrats, reçus ou à recevoir des partenaires d'accumulation pour chaque période. Air Canada et les autres partenaires d'accumulation ont compté pour une partie importante des milles Aéroplan émis, comme suit :

	Air Canada	Partenaire d'accumulation A	Partenaire d'accumulation B	Partenaire d'accumulation C
	%	%	%	%
Trimestre terminé le 30 juin 2008	18	37	10	17
Trimestre terminé le 30 juin 2007	26	51	12	-
Semestre terminé le 30 juin 2008	19	36	10	17
Du 14 mars 2007 au 30 juin 2007	26	51	12	-

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.) ***NON VÉRIFIÉS***

Pratiques contractuelles et commerciales avec Air Canada

Air Canada constitue l'un des plus importants partenaires d'échange de Groupe Aeroplan et fournit à ce dernier des primes-voyages. Le coût des primes fournies par Air Canada, en pourcentage du total des primes, s'établit comme suit :

	Air Canada
	%
Trimestre terminé le 30 juin 2008	62
Trimestre terminé le 30 juin 2007	89
Semestre terminé le 30 juin 2008	64
Du 14 mars 2007 au 30 juin 2007	89

Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés. Les paragraphes qui suivent présentent en bref les modalités financières pertinentes au principal contrat.

CPSC

Ce contrat, qui expire le 29 juin 2020, couvre les modalités de l'acquisition par Aéroplan de primes-voyages d'Air Canada et de ses sociétés affiliées, de l'achat de milles Aéroplan aux termes du programme Aéroplan par Air Canada et ses sociétés affiliées à émettre aux membres et de la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs destiné à certains clients d'Air Canada. Aux termes du CPSC, Aéroplan est tenue d'acheter annuellement un nombre minimal de sièges sur les vols d'Air Canada et de ses sociétés affiliées à titre de primes. Ce nombre est calculé en fonction du nombre de sièges utilisés au cours des trois années civiles précédentes. Selon la période de trois ans terminée le 31 décembre 2007, Aéroplan est tenue d'acheter des sièges sur les vols d'une valeur d'échange d'environ 396,9 M$ par année. Bien qu'Air Canada puisse modifier le nombre de milles Aéroplan par vol accordés en vertu du programme Aéroplan aux membres sans le consentement d'Aéroplan, elle est tenue d'acheter, chaque année, un nombre préétabli de milles Aéroplan aux termes du programme Aéroplan à un tarif convenu. Aéroplan est tenue de fournir à Air Canada certains services de commercialisation et de promotion, notamment les services de centres de contacts pour la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs, en contrepartie d'honoraires calculés d'après les frais réels, après ventilation, majorés des frais d'administration. La capacité d'Aéroplan à répondre aux futures demandes de primes de la part des membres dépendra de la capacité d'Air Canada à offrir le nombre de sièges requis.

En outre, Aéroplan a accepté d'indemniser Air Canada, ses sociétés affiliées et ses représentants de toute réclamation découlant de changements apportés au programme Aéroplan à tout moment par Aéroplan dans la mesure où ces changements sont apportés en réponse aux variations des désistements liés à la responsabilité assumée à l'égard des milles émis avant le 1er janvier 2002.

10. Réserve au titre des échanges de milles Aéroplan

Groupe Aeroplan maintient une réserve au titre des échanges de milles Aéroplan (la « réserve ») pour compléter les flux de trésorerie tirés des activités afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Au 30 juin 2008 et au 31 décembre 2007, la réserve s'élevait à 400,0 M$ et était classée dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent de la politique que la direction a établie. Cette politique peut être revue périodiquement.

Tous les fonds investis dans des placements qui ne sont pas libellés en dollars canadiens doivent faire l'objet d'une opération de couverture. Au 30 juin 2008, tous les placements détenus dans la réserve étaient libellés en dollars canadiens.

11. Dette à long terme

Le tableau ci-après présente un résumé des facilités de crédit autorisées de Groupe Aeroplan ainsi que l'encours de ces facilités :

	Montant autorisé	Montant prélevé au 30 juin 2008	Montant prélevé au 31 décembre 2007
	$	$	$
Facilité de crédit à terme renouvelable a)	150 000	20 000	40 000
Facilité de crédit à terme a)	300 000	300 000	300 000
Facilité de crédit d'acquisition a)	100 000	100 000	100 000
Facilité de crédit-relais b)	300 000	300 000	300 000
Intérêts payés d'avance c)	-	(2 028)	(457)
Fraction non amortie des frais de financement reportés c)	-	(3 209)	(4 857)
Total	**850 000**	**714 763**	**734 686**

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.) ***NON VÉRIFIÉS***

a) La facilité de crédit à terme renouvelable, la facilité de crédit à terme et la facilité de crédit d'acquisition viennent à échéance le 19 décembre 2010, ou plus tôt, sans pénalité, si Groupe Aeroplan le souhaite. Ces facilités portent intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien ou le taux de base américain majoré d'une marge allant de 0,25 % à 1,00 % et le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majoré d'une marge allant de 1,25 % à 2,00 %. La facilité de crédit à terme renouvelable a été modifiée en date du 19 décembre 2007 afin de porter le montant autorisé de 75 M$ à 150 M$.

   Au 30 juin 2008, les montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable, la facilité de crédit à terme et la facilité de crédit d'acquisition étaient sous forme d'acceptations bancaires d'une durée de 31 jours et dont le taux d'intérêt effectif s'élevait à 5,20 %.

   Lettres de crédit
   Groupe Aeroplan a émis des lettres de crédit irrévocables pour un montant de 505 000 $. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit à terme renouvelable.

b) La facilité de crédit-relais, conclue le 19 décembre 2007, vient à échéance le 19 juin 2009, ou plus tôt, sans pénalité, si Groupe Aeroplan le souhaite. Elle porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien majoré d'une marge allant de 0,25 % à 1,00 % et le taux des acceptations bancaires majoré d'une marge allant de 1,25 % à 2,00 %. Lorsque certaines conditions sont réunies, son échéance peut être reportée une première fois, au gré de Groupe Aeroplan, jusqu'au 19 décembre 2009, et par la suite jusqu'au 19 juin 2010 pour une tranche de la facilité. Au 30 juin 2008, les montants prélevés sur la facilité de crédit-relais étaient sous forme d'acceptations bancaires d'une durée de 31 jours et dont le taux d'intérêt effectif s'élevait à 5,20 %.

c) La dette à long terme est inscrite déduction faite des intérêts payés d'avance et de la fraction non amortie du coût de financement.

Les emprunts en vertu des facilités de crédit sont garantis par la quasi-totalité des actifs actuels et futurs de Groupe Aeroplan.

La disponibilité continue des facilités de crédit est sous réserve du respect, par Groupe Aeroplan, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que de certaines obligations de faire et de ne pas faire, y compris le plafonnement des distributions d'un exercice donné à 50 % des flux de trésorerie disponibles ajustés, aux termes des conventions de crédit.

12. Produits perçus d'avance

Le rapprochement des produits perçus d'avance, y compris les produits reportés liés aux désistements, est présenté ci-dessous :

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	$	$
Solde d'ouverture	1 820 280	1 466 012
Milles Aéroplan émis – facturation brute	700 508	769 783
Produits perçus d'avance constatés à l'acquisition de RMMEL	17 958	-
Produits perçus d'avance pris en charge à l'acquisition de LMG	-	250 301
Produits constatés au titre des milles Aéroplan échangés et ayant fait l'objet d'un désistement	(654 865)	(665 816)
Autres écarts de conversion	7 893	-
	1 891 774	1 820 280
Autres produits perçus d'avance	1 135	-
Solde de clôture	1 892 909	1 820 280
Ventilation entre :		
Partie à court terme [a)]	**1 229 431**	**1 193 669**
Partie à long terme	**663 478**	**626 611**

a) *La partie à court terme représente l'hypothèse la plus probable de la direction quant au montant qui sera réalisé au cours des douze prochains mois, d'après les tendances historiques.*

13. Passifs éventuels

Milles Air Canada émis avant le 1er janvier 2002

Aux termes du CPSC, en sa version modifiée, Air Canada est responsable des frais d'échange contre des primes-voyages d'un maximum de 112,4 milliards de milles Air Canada accumulés par les membres avant le 1er janvier 2002. Au 30 juin 2008, 107,6 milliards de ces milles Air Canada avaient été échangés.

Dans le cas peu probable où Air Canada ne serait pas en mesure d'honorer ses obligations d'échange, Aéroplan pourrait être tenue de le faire. D'après le montant actuel des frais d'échange moyens par mille Aéroplan, calculé à partir des frais d'échange moyens par mille Aéroplan établis en fonction des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés, ces obligations s'élèveraient à environ 43,6 M$ au 30 juin 2008.

Par ailleurs, le CPSC stipule qu'Aéroplan est responsable de l'échange contre des primes-voyages de la tranche des milles Air Canada émis avant le 1er janvier 2002 en excédent de 112,4 milliards. Bien que, selon les estimations actuelles, Aéroplan ne s'attende pas à ce que ces échanges visent plus de 112,4 milliards de milles Air Canada, le montant maximal des frais d'échange éventuels pour honorer cette obligation si le nombre total estimatif de 14,0 milliards de milles Air Canada ayant fait l'objet d'un désistement et encore valides étaient échangés, se chiffrerait à 126,6 M$ au 30 juin 2008.

Ainsi, le montant maximal des frais d'échange éventuels qu'Aéroplan peut devoir engager à l'égard des milles Air Canada émis avant le 1er janvier 2002 qui sont en cours et qui n'ont pas fait l'objet d'un désistement est estimé à 170,2 M$ au 30 juin 2008.

La direction estime qu'une diminution de 1 % du taux de désistement lié aux milles Air Canada émis avant le 1er janvier 2002 aurait une incidence d'environ 23,3 M$ sur le coût des primes et le bénéfice net de la période au cours de laquelle la variation se produit.

Milles Aéroplan émis après le 1er janvier 2002

De plus, Aéroplan pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des milles Aéroplan encore valides, émis après le 31 décembre 2001 et comptabilisés à titre de désistements pour lesquels les produits au titre des désistements ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant maximal des frais d'échange éventuels au titre de ces milles Aéroplan est estimé à 832,5 M$ au 30 juin 2008. Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction estime qu'une variation de 1 % du taux de désistement lié aux milles Aéroplan émis après le 1er janvier 2002 aurait une incidence globale de 39,2 M$ sur les produits et le bénéfice net de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 32,7 M$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 6,5 M$, au semestre considéré.

Appel dans le litige concernant la TVA

LMG est partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliquée au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible. LMG a payé un montant évalué à 13,8 M£ (27,1 M$).

LMG a interjeté appel devant le VAT and Duties Tribunal et a gagné son appel. HMRC a ensuite fait appel devant la Haute Cour qui s'est prononcée en faveur de HMRC. LMG, a, à son tour, porté la décision de la Haute Cour en appel devant la Cour d'appel, qui a rendu le 5 octobre 2007 un jugement favorable à LMG, exigeant le remboursement du montant évalué et confirmant l'admissibilité de LMG à la déduction des crédits de taxe sur les intrants à l'avenir. Par conséquent, un montant à recevoir de 13,8 M£ (27,1 M$) a été comptabilisé au 31 décembre 2007 et recouvré par la suite en janvier 2008.

HMRC a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel devant la Chambre des lords. Cette demande a été entendue le 3 avril 2008. La Chambre des lords a donné à HMRC l'autorisation d'interjeter appel. La cause a été soumise à la Cour européenne de justice et sera entendue

à une date qui reste à déterminer. Tant qu'une décision n'aura pas été rendue, on ne saura pas si LMG devra rembourser le montant adjugé le 5 octobre 2007, ainsi que la TVA recouvrée à titre de déduction dans le calcul des crédits au titre de la taxe sur les intrants jusqu'à ce que la décision soit rendue, avec intérêts. Au 30 juin 2008, LMG a constaté dans ses comptes l'avantage tiré des crédits au titre de la taxe sur les intrants liés à la TVA pour un montant global de 15,7 M£ (31,8 M$).

À ce jour, le résultat de cette éventualité ne peut être déterminé, et les présents états financiers ne comprennent aucune provision à cet égard.

Autres

De temps à autre, Groupe Aeroplan est parti à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de ses activités. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Groupe Aeroplan.

Groupe Aeroplan a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les fiduciaires, les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces fiduciaires, ces administrateurs et ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront offerts. Les fiduciaires, les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des fiduciaires, des administrateurs et des dirigeants. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes d'indemnisation.

14. Distributions

Les distributions déclarées en faveur des porteurs de parts du Fonds ont totalisé 42,0 M$ pour chacun des trimestres terminés les 30 juin 2008 et 2007, alors qu'elles se sont élevées à 84,0 M$ et à 78,3 M$ pour chacun des semestres terminés à ces dates. Ces distributions s'établissent comme suit :

Date de clôture des registres	**2008**		**2007**	
	Montant	**Montant par part du Fonds**	**Montant**	**Montant par part du Fonds**
	$	**$**	**$**	**$**
31 janvier	13 998	0,0700	11 162	0,0700
29 février	13 998	0,0700	11 162	0,0700
31 mars	13 998	0,0700	14 000	0,0700
30 avril	13 998	0,0700	14 000	0,0700
30 mai	13 998	0,0700	14 000	0,0700
24 juin	13 998	0,0700	14 000	0,0700
	83 988	**0,4200**	**78 324**	**0,4200**

15. Capital-actions

a) Capital-actions

Autorisé :

Nombre illimité d'actions ordinaires à droit de vote;
Nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote et sans participation pouvant être émises en séries.

Émis :

	30 juin 2008		31 décembre 2007	
	Nombre d'actions	**$**	**Nombre d'actions**	**$**
Actions ordinaires :				
Solde d'ouverture	-	-	-	-
Actions émises aux termes de l'arrangement	199 968 622	3 258 204	-	-
Actions détenues aux fins du régime de rémunération à base d'actions	(584 804)	(11 326)		
Réduction du capital aux termes de l'arrangement	-	(1 500 000)	-	-
Solde de clôture	**199 383 818**	**1 746 878**	-	-

i) Le 2 juillet 2008, le conseil d'administration de Groupe Aeroplan a approuvé l'attribution de 305 000 options à certains salariés en date du 20 août 2008. Ces options ont une durée de sept ans, et les droits qui s'y rattachent sont acquis à hauteur de 25 % par année sur une période de quatre ans. Leur prix sera établi à la fermeture des bureaux le 20 août 2008 et correspondra au cours moyen de clôture des actions ordinaires de Groupe Aeroplan pour les trois derniers jours de Bourse.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.) ***NON VÉRIFIÉS***

b) Avoir des porteurs de parts

Description	30 juin 2008		31 décembre 2007	
	Nombre de parts	$	Nombre de parts	$
Émises en juin 2005 à 10 $ la part, déduction faite des frais d'émission de 2 250 000 $	28 750 000	285 250	28 750 000	285 250
Émises le 3 mars 2006 à 12,40 $ la part	20 204 165	250 532	20 204 165	250 532
Émises le 31 mars 2006 à 12,90 $ la part	500 000	6 450	500 000	6 450
Émises le 28 décembre 2006 à 17,00 $ la part	50 000 000	850 000	50 000 000	850 000
Émises le 10 janvier 2007 à 17,97 $ la part	60 000 000	1 078 200	60 000 000	1 078 200
Émises le 14 mars 2007 à 19,40 $ la part	40 545 835	786 589	40 545 835	786 589
Total partiel	200 000 000	3 257 021	200 000 000	3 257 021
Rachat de parts remises	(315)	(6)	(146)	(3)
Rachat et annulation	(320 000)	(5 211)	(320 000)	(5 211)
Émises le 20 décembre 2007 à 22,15 $ la part	288 937	6 400	288 937	6 400
	199 968 622	3 258 204	199 968 791	3 258 207
Parts du Fonds détenues aux fins de la capitalisation des régimes de rémunération à base d'actions	-	-	(560 739)	(10 132)
Total partiel	199 968 622	3 258 204	199 408 052	3 248 075
Parts du Fonds annulées aux termes de l'arrangement	(199 968 622)	(3 258 204)	-	-
Avoir des porteurs de parts – solde de clôture	**-**	**-**	**199 408 052**	**3 248 075**

16. Engagements

Les loyers minimaux et autres paiements aux termes des différents contrats de location-exploitation et autre engagements s'établissent comme suit :

	Contrats de location-exploitation	Infrastructure technologique et autres	Soutien à la commercialisation [1)]	Total
	$	$	$	**$**
Exercices se terminant les 31 décembre				
2008	1 887	13 489	7 604	22 980
2009	2 804	14 292	17 207	34 303
2010	2 644	13 542	17 207	33 393
2011	2 579	8 703	12 138	23 420
2012	2 576	6 083	2 000	10 659
Par la suite	6 989	-	4 000	10 989
	19 479	56 109	60 156	135 744

1) Les montants présentés dans la colonne « Soutien à la commercialisation » correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion de son programme de fidélisation.

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation important, Groupe Aeroplan est tenu de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 30 juin 2008, Groupe Aeroplan avait respecté toutes ces clauses.

Aux termes de divers contrats de travail conclus avec certains employés de direction, Groupe Aeroplan s'est engagé à attribuer annuellement des actions ordinaires en vertu du régime d'intéressement à long terme, comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre	**actions**
2009	136 500
2010	80 000
2011	80 000
2012	30 000
Par la suite	70 000
Nombre total d'actions à attribuer	**396 500**

Aux termes du Règlement sur la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de pension d'Air Canada, adopté le 9 août 2004, Air Canada devait effectuer certains versements spéciaux pour combler les déficits de capitalisation de ses régimes agréés. Ces versements spéciaux peuvent être effectués sur dix ans et ils reposent sur des calculs actuariels qui doivent être effectués régulièrement. En vertu d'une entente commerciale conclue avec Air Canada, Aéroplan peut se prévaloir des services de certains employés syndiqués d'Air Canada. Aéroplan est tenue de rembourser à Air Canada la totalité des salaires et des charges sociales engagés pour les employés ainsi détachés, notamment les paiements annuels spéciaux mentionnés ci-après, pour compenser la part du déficit actuariel d'Air Canada relativement aux employés détachés, comme il est décrit ci-après.

Aéroplan a convenu d'effectuer une partie des versements spéciaux au titre de régimes auxquels participent les employés détachés en fonction d'une évaluation de la part des déficits de solvabilité des régimes de retraite d'Air Canada attribuable aux employés détachés au 1er janvier 2005.

Le montant résiduel des versements spéciaux ne pourra pas excéder 10,3 M$ pour la période à courir se terminant le 31 décembre 2013. L'obligation relative aux versements spéciaux sera maintenue même en cas de résiliation anticipée. Si tous les employés détachés deviennent des employés d'Aéroplan, Aéroplan devra prendre en charge tous les passifs relatifs aux employés concernés à la date de leur mutation.

Le tableau qui suit présente les paiements maximaux résiduels pour les périodes indiquées :

Exercice	Montant
	$
2008	926
2009	1 883
2010	1 883
2011	1 883
2012	1 883
Par la suite	1 883
	10 341

Ces engagements ne figurent pas dans le bilan étant donné qu'ils constituent des cotisations au titre des services futurs des employés visés.

Groupe Aeroplan a indemnisé Air Canada ainsi que les administrateurs, dirigeants, salariés et représentants d'Air Canada, de toute réclamation et de tout grief qui pourraient découler du détachement du personnel d'Air Canada auprès d'Aéroplan.

17. Informations sectorielles

Au 30 juin 2008, la Société comptait deux secteurs d'activité : Aéroplan, société canadienne de programmes de fidélisation de la clientèle, et LMG, dont les activités sont menées au Royaume-Uni et au Moyen-Orient.

Le tableau ci-après présente un sommaire des informations financières pertinentes par secteur :

	Trimestre terminé le 30 juin 2008			Semestre terminé le 30 juin 2008		
Répartition géographique	Canada	Europe et Moyen-Orient	Consolidé	Canada	Europe et Moyen-Orient	Consolidé
	$	$	$	$	$	$
Facturation brute	258 762	99 096	357 858	501 129	199 379	700 508
Produits	240 336	96 392	336 728	507 293	185 650	692 943
Coût des primes	139 228	53 365	192 593	302 812	113 008	415 820
Marge brute	101 108	43 027	144 135	204 481	72 642	277 123
Frais généraux, frais de vente et frais d'administration	45 274	24 353	69 627	86 523	47 615	134 138
Amortissement	21 169	6 517	27 686	42 298	12 738	55 036
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	19 679	14 919	34 598	56 099	17 601	73 700
Nouvelles immobilisations corporelles	6 294	2 158	8 452	11 335	3 982	15 317
Ajout à l'écart d'acquisition	-	8 110	8 110	-	12 972	12 972
Écart d'acquisition	2 517 237	510 646	3 027 883	2 517 237	510 646	3 027 883
Produits perçus d'avance	1 592 897	300 012	1 892 909	1 592 897	300 012	1 892 909
Total de l'actif	5 535 689	534 961	6 070 650	5 535 689	534 961	6 070 650

18. Informations à fournir concernant le capital

Le capital de Groupe Aeroplan se compose de la trésorerie et de ses équivalents, des placements à court terme, de la dette à long terme et des capitaux propres (exclusion faite des autres éléments du résultat étendu).

Les objectifs de Groupe Aeroplan en matière de gestion du capital sont les suivants :

- maintenir un solide capital de manière à conserver la confiance des investisseurs, de ses créanciers et du marché et assurer le développement futur de l'entreprise;
- maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital en fonction d'un risque acceptable et préserver la capacité de satisfaire aux obligations financières;
- assurer de maintenir suffisamment de liquidités pour poursuivre sa stratégie de croissance interne et conclure des acquisitions pertinentes;
- assurer aux actionnaires un rendement croissant sur leur investissement.

Dans le cadre de la gestion de sa structure du capital, Groupe Aeroplan surveille de près le rendement tout au long de l'année pour s'assurer que les dividendes en trésorerie prévus, les exigences en matière de fonds de roulement et les investissements de maintien sont financés à même les flux de trésorerie provenant de l'exploitation, l'encaisse disponible en dépôt et, dans la mesure nécessaire, les emprunts bancaires. Groupe Aeroplan gère sa structure du capital et peut y apporter des ajustements de manière à soutenir l'ensemble de la stratégie ou en réponse aux fluctuations de la conjoncture économique et des risques. Afin de maintenir sa structure du capital ou l'ajuster, Groupe Aeroplan peut varier le montant des dividendes versés aux actionnaires, acheter des actions aux fins d'annulation en vertu d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, émettre de nouveaux titres de créance pour remplacer la dette existante (avec des caractéristiques différentes) ou réduire le montant de la dette existante.

Groupe Aeroplan surveille le capital en utilisant un certain nombre de mesures financières comprenant notamment les suivants :

- le ratio de levier financier défini comme étant la dette sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement, ajusté pour tenir compte des variations des produits perçus d'avance et des frais d'échange futurs (BAIIA ajusté);
- le ratio du service de la dette, soit la dette sur les flux de trésorerie liés à l'exploitation;
- le ratio de couverture des intérêts, soit le BAIIA ajusté sur le montant net des intérêts débiteurs (intérêts débiteurs engagés déduction faite des intérêts créditeurs gagnés).

Le tableau ci-dessous présente les ratios financiers calculés pour les douze derniers mois :

Ratio	Critère	Résultat
Levier financier	≤ 3,0	2,4
Service de la dette [a)]	≤ 3,0	0,72
Couverture des intérêts	≥ 3,0	28

a) Ce ratio tient compte de la dette nette de Groupe Aeroplan, soit la dette à long terme moins la trésorerie et les placements à court terme disponibles. Le résultat témoigne de la forte situation de liquidité de Groupe Aeroplan.

Groupe Aeroplan utilise le BAIIA ajusté comme mesure pour surveiller le rendement de l'exploitation. Les flux de trésorerie disponibles sont utilisés comme un indicateur de rendement financier. Ces mesures en soi ne sont pas reconnues aux fins de la présentation des états financiers selon les PCGR du Canada et elles n'ont pas de définition normalisée. Par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres entités.

Groupe Aeroplan est assujetti à certaines clauses restrictives de nature financière en vertu des conventions de crédit. Ces clauses sont mesurées tous les trimestres. Ces clauses concernent le ratio de levier financier, le service de la dette et le ratio de couverture des intérêts dont il est fait mention plus haut. En outre, aux termes de certaines obligations contractuelles envers un important partenaire d'accumulation, Groupe Aeroplan est tenu de respecter certains seuils en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Groupe Aeroplan se conforme à toutes ces clauses restrictives.

Groupe Aeroplan a également constitué une réserve qui, au 30 juin 2008, s'établissait à 400,0 M$ et était classée dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme. Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi (billets de grande qualité) dépendent des politiques que la direction a établies. Cette réserve, que Groupe Aeroplan s'est imposée de lui-même par mesure de prudence, peut être utilisée pour combler les flux de trésorerie provenant de l'exploitation afin de payer les primes dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée. Jusqu'à maintenant, Groupe Aeroplan n'a pas eu besoin de puiser dans la réserve. Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités.

Pour l'exercice en cours, Groupe Aeroplan prévoit investir environ 30,0 M$ au titre des investissements de maintien. Comme par le passé, ces investissements dans le maintien de la capacité de service assurent la stabilité des activités de Groupe Aeroplan et la réalisation d'économies de coûts grâce aux nouvelles technologies ou à l'amélioration des processus.

19. Instruments financiers

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.) ***NON VÉRIFIÉS***

Les instruments financiers de Groupe Aeroplan se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des comptes débiteurs, du billet à recevoir, des comptes créditeurs et charges à payer, des distributions à payer et de la dette à long terme.

Les actifs et les passifs financiers de Groupe Aeroplan l'exposent aux risques ci-après qui découlent de son utilisation d'instruments financiers : risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque d'illiquidité et risque de change. La haute direction a la responsabilité d'établir les niveaux de risque et de revoir les activités de gestion de risque, le cas échéant.

Risque de taux d'intérêt

Groupe Aeroplan est exposé à la fluctuation des taux d'intérêt relativement à la trésorerie et ses équivalents, aux placements à court terme et à l'encours des facilités de crédit, lesquels portent intérêt à des taux variables et sont détenus sous forme de dépôts à court terme ou prélevés sous forme d'acceptations bancaires.

Groupe Aeroplan investit la réserve et l'excédent de trésorerie en caisse dans des instruments dont l'échéance est semblable à celle des acceptations bancaires sous-jacentes aux facilités de crédit, dans le but de réduire le risque de taux d'intérêt.

Au 30 juin 2008, le profil de taux d'intérêt des instruments financiers portant intérêt de Groupe Aeroplan s'établissait comme suit :

	30 juin 2008
(en milliers de dollars)	**$**
Instruments à taux variable	
Trésorerie et placements à court terme	545 010
Dette à long terme	(720 000)
Swap de devises	6 177

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2008, la direction a établi qu'un écart de 1 % du taux d'intérêt sur la trésorerie et les placements à court terme donnerait lieu à une variation du bénéfice avant impôts de 1,4 M$ et de 2,7 M$, respectivement, tandis qu'un écart de 1 % du taux d'intérêt sur la dette à long terme donnerait lieu à une variation du bénéfice avant impôts de 1,8 M$ et de 3,6 M$, respectivement. Dans le même ordre d'idées, la direction a établi qu'un écart de 1 % du TIOL ou du CDOR aurait une incidence de 1,1 M$ sur la juste valeur du swap.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.) ***NON VÉRIFIÉS***

Risque de crédit

L'exposition maximale de Groupe Aeroplan au risque de crédit sur ses actifs financiers est limitée à la valeur comptable des actifs en question.

Conformément à sa politique de placement, Groupe Aeroplan investit la réserve et les excédents de trésorerie, qui sont inclus dans les placements à court terme et la trésorerie et ses équivalents, dans des effets de commerce et des obligations de sociétés ayant une cote minimale de R-1 (élevé) ou AA (faible) et dans des dépôts à terme, sous réserve de certains seuils établis en vue de réduire l'exposition à un émetteur particulier. Le risque de crédit associé aux placements à court terme de même qu'à la trésorerie et à ses équivalents est limité parce que les contreparties sont des banques auxquelles des agences de notation financière internationales ont accordé des notes.

En ce qui a trait aux comptes débiteurs, la concentration du risque de crédit de Groupe Aeroplan est liée aux partenaires d'accumulation présentés à la note 9. Par contre, toute exposition liée à ces clients n'est pas importante en raison de la taille relative des principaux partenaires d'accumulation et de la diversité des activités menées par ces partenaires. Par le passé, les créances irrécouvrables de Groupe Aeroplan ont été négligeables.

Risque d'illiquidité

Groupe Aeroplan a pour objectif de détenir suffisamment de liquidités pour régler ses passifs à mesure qu'ils arrivent à échéance. Groupe Aeroplan gère son risque d'illiquidité par levier financier, ce qui comprend l'examen de son solde de trésorerie et utilise ses flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour satisfaire aux exigences en matière d'obligations. Groupe Aeroplan a l'intention de renouveler ou remplacer ses facilités de crédit à l'échéance. Au 30 juin 2008, Groupe Aeroplan disposait de facilités de crédit autorisées de 850 M$ sur lesquelles la Société avait prélevé 720 M$. Ces facilités de crédit ont des dates d'échéance échelonnées jusqu'au 19 décembre 2010.

Risque de change

Groupe Aeroplan est exposé à des risques de change sur ses activités étrangères, lesquelles sont libellées dans une autre devise que le dollar CA, soit principalement la livre sterling. Par conséquent, Aéroplan est exposée aux fluctuations découlant de la variation des taux de change.

Au 30 juin 2008, Groupe Aeroplan détenait des actifs financiers libellés en livres sterling d'environ 92,7 M£. Un écart de 1 % du taux de change de la livre sterling donnerait lieu à une variation de 1,9 M$ de l'actif net de Groupe Aeroplan.

En outre, la direction a établi qu'un écart de 1 % du taux de change de la livre sterling attribuable au swap de devises donnerait lieu à une variation de 4,9 M$ de la juste valeur du swap.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.) ***NON VÉRIFIÉS***

Instruments financiers – valeurs comptables et justes valeurs

La juste valeur des actifs et des passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable présentée dans le bilan consolidé s'établissent comme suit :

	30 juin 2008		31 décembre 2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	$	$	$	$
Actifs financiers				
Détenus jusqu'à l'échéance :				
Trésorerie et équivalents et placements à court terme détenus dans la réserve	400 000	400 000	400 000	400 000
Détenus à des fins de transaction :				
Trésorerie et équivalents et placements à court terme	145 010	145 010	179 365	179 365
Prêts et créances :				
Comptes débiteurs	185 274	185 274	216 324	216 324
Billet à recevoir	64 242	64 242	60 482	60 482
Passifs financiers				
Autres passifs financiers :				
Comptes créditeurs et charges à payer	184 267	184 267	276 490	276 490
Distributions à payer	13 998	13 998	13 998	13 998
Dette à long terme	714 763	717 972	734 686	739 543
Dérivés				
Swap de devises	6 177	6 177	21 727	21 727

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.) ***NON VÉRIFIÉS***

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Groupe Aeroplan utilise les méthodes et les hypothèses suivantes pour estimer la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dont la valeur comptable figure au bilan consolidé :

Instruments détenus jusqu'à l'échéance

Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme détenus dans la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan – La valeur comptable figurant au bilan consolidé se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme des instruments sous-jacents. La trésorerie et les équivalents et les placements à court terme sont présentés inclusion faite des intérêts courus s'y rapportant.

Instruments détenus à des fins de transaction

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme autres – La valeur comptable figurant au bilan consolidé se rapproche de la juste valeur, laquelle, compte tenu de l'échéance rapprochée de ces instruments financiers, est estimée être proche du coût après amortissement.

Prêts et créances

Comptes débiteurs – La valeur comptable figurant au bilan consolidé se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Billet à recevoir – La valeur comptable figurant au bilan consolidé se rapproche de la juste valeur, laquelle est établie selon les taux du marché ajustés en fonction du risque.

Passifs financiers

Comptes créditeurs et charges à payer et distributions à payer – La valeur comptable figurant au bilan consolidé se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Dette à long terme – La juste valeur des sommes prélevées sur les facilités de crédit à terme d'environ 718,0 M$ est estimée comme étant la valeur comptable, déduction faite des frais de financement reportés non amortis, car ces facilités portent intérêt à taux variable et les prélèvements sont généralement sous forme d'acceptations bancaires de courte échéance.

Dérivés

Swap de devises – La valeur comptable du swap de devises avoisine la juste valeur, laquelle est évaluée selon les montants auxquels il pourrait être réglé, d'après les taux du marché actuels.